Journée d'échange FPNR « Espèces et TVB »
Le 8 décembre 2010

Trame verte et bleue

Le critère de cohérence espèces :
Les espèces dites « déterminantes TVB »

Service du patrimoine naturel
Équipe Trame verte et bleue

Pourquoi un critère de cohérence nationale « espèces » ?

Pourquoi des espèces déterminantes TVB ?

‘’ Les SRCE seront réalisés par une méthode laissée « libre » aux DREAL/Conseil régionaux (co-élaboration)
=> Par souci d’homogénéité, des critères de cohérence définis par le Comop TVB, dont un critère « Espèces »

‘’ Les espèces déterminantes TVB sont donc des **espèces de cohérence nationale**
= Socle minimal de prise en compte dans les SRCE exigé par le niveau national
Peuvent aussi être utilisées pour la construction du SRCE (méthode de construction du schéma à décider par les régions)

‘’ Le critère espèce est **un critère parmi les autres**
=> Pas de prépondérance vis-à-vis des autres critères

‘’ **Nécessité de déterminer des listes nationales d’espèces pour chaque région administrative pour :**

- Poissons/crustacés ;
- Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux ;
- Entomofaune ;
- Flore.

Démarche et calendrier

Démarche et calendrier

Mammifères Amphibiens Reptiles Oiseaux Poissons Crustacés :

1° Travail du Comop TVB avec validation de la méthodologie nationale

2° Élaboration de prélistes par ONEMA et MNHN pour leurs groupes respectifs

3° Consultation lancée auprès des CSRPN par le MEDDTL en avril 2010
=> Présence du MNHN et/ou du MEDDTL aux réunions CSRPN

4° Analyse des avis CSRPN par le MNHN et proposition de listes définitives au MEDDTL

5° Information au CNPN et retour aux CSRPN

6° Arrêt des listes définitives par le MEDDTL

Démarche et calendrier

Plantes vasculaires :

Réflexion menée actuellement par le réseau des Conservatoires botaniques

Entomofaune :

‘’ Groupes concernés :

- Orthoptères
- Lépidoptères (rhophalocères)
- Odonates

‘’ Propositions formulées par CSRPN sur ces groupes et selon le même cadre méthodologique que pour les autres groupes (appui sur les PNA Odonates et Maculinea notamment)

‘’ Travail de l’OPIE d’élaboration de listes nationales pour chaque région

Élaboration des listes d’espèces : méthode et principes de sélection

Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux

Fondements de la méthode utilisée par le MNHN

1 - Listes de départ :
= Listes rouges nationales UICN
=> Espèces menacées comme non menacées

2 - Deux filtres :

Un premier filtre « quantitatif » :
Dégage la responsabilité nationalement des régions pour telle ou telle espèce (rapport de proportionnalité surface/population entre la région et la France).
=> existence d'un facteur 2 pour donner simplement « un coup de pouce » aux espèces menacées

Un deuxième filtre « qualitatif » :
Évalue la pertinence des espèces retenues au filtre 1 :
- besoins des espèces en matière de continuités écologiques
- paramètres pragmatiques (disponibilité des données)

3 - Rattachement des espèces à 5 grands types de milieux

Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux

Les points importants

- Responsabilité nationale = approche nouvelle par « bastion »
=> Les espèces retenues pour une région sont généralement communes dans cette région
=> Logique différente de «espèces menacées régionalement » (ces espèces peuvent servir pour la construction du schéma à travers la liste d'espèces régionales si entrée « espèces » choisie)

- Nombre d'espèces proposées par le MNHN :
- hétérogène selon les régions (méthode nationale) ;
- naturellement limité à peu d'espèces (logique responsabilité nationale) ;
- peu d'espèces = plus de liberté aux régions dans leur schéma ;
- mieux vaut quelques espèces sur lesquelles il y a des données.

- **TVB n'est pas le couteau suisse de la protection de la nature.**
C'est un outil en plus, basé sur les continuités écologiques
=> Espèces nécessitant « des mesures TVB » <> espèces nécessitant d'autres mesures (SCAP notamment)

Résultats sur les prélistes

Sur les prélistes MNHN : 117 espèces TVB au total dont 24% menacées et 76% non menacées.

Groupe d'espèces	Amphibiens	Mammifères	Reptiles	Oiseaux nicheurs sédentaires	Oiseaux nicheurs migrateurs	TOTAL
Nombre total d'espèces det TVB	23	22	24	30	16	115
Nb moyen par région	2.91	2.82	2.64	5.59	3	17
Nb minimum par région	0 Bretagne Auvergne Centre	0 Bourgogne Bretagne Ile-de-France Basse-Normandie Haute-Normandie Pays-de-Loire	0 Auvergne Bourgogne Centre Champagne-Ardennes Limousin Franche-Comté	0 Poitou Charente	0 Bourgogne Midi-Pyrénées Picardie Poitou-Charente	3 Bourgogne
Nb maximum par région	8 Alsace	9 Rhône-alpes PACA	12 Languedoc-roussillon	13 Lorraine	8 Languedoc-Roussillon	36 PACA
Nb espèces menacées	3	8	2	11	6	30
Nb espèces NON menacées	20	14	22	20	11	87

Résultats sur les prélistes

Prélistes Amphibiens

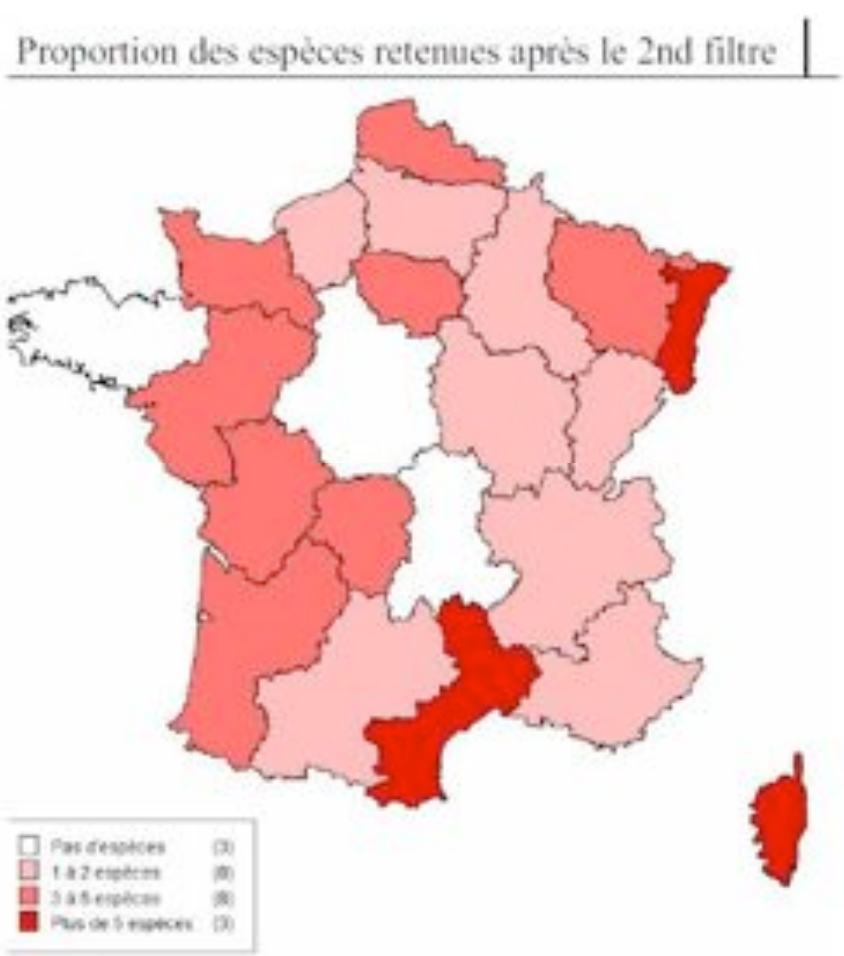

Prélistes Reptiles

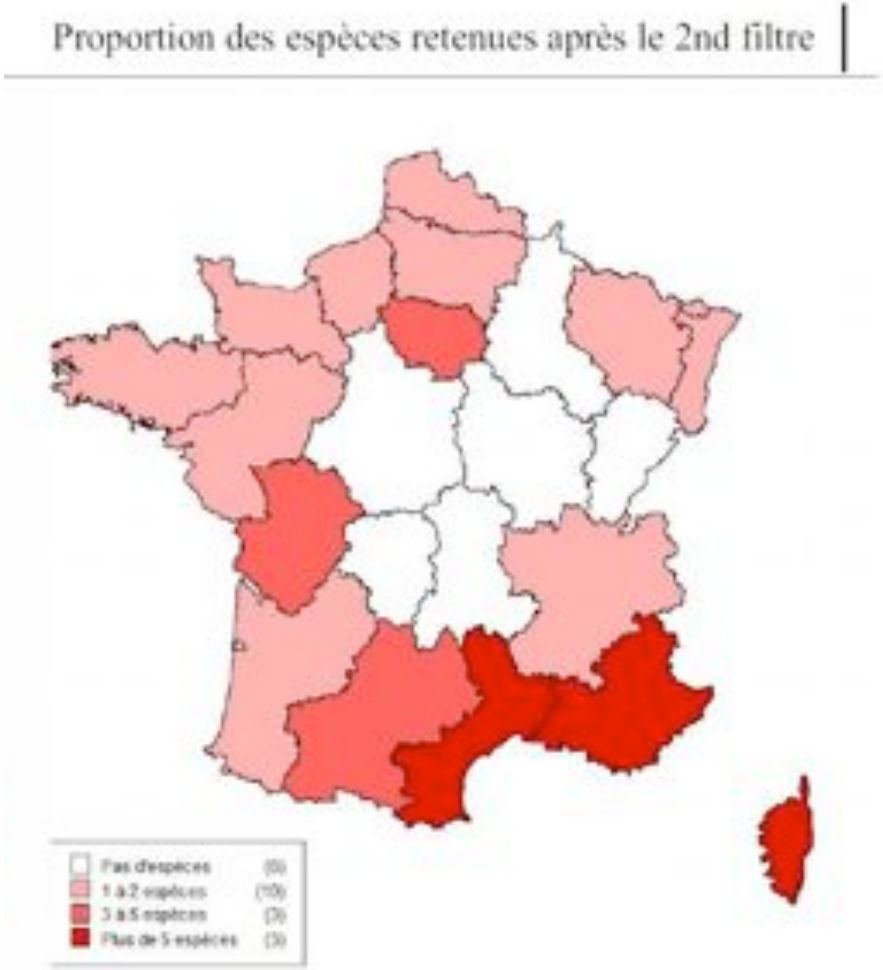

Poissons et Crustacés

‘’ Prélistes réalisées par bassin hydrographique

‘’ **Poissons :**

- Listes de départ : liste rouge UICN (moins espèces strictement lacustres, espèces sans besoin de migration)
- Besoin de continuités :
    - à l’échelle d’un individu
    - transversales et longitudinales
    - à l’intérieur d’un même bassin
- Représentativité du gradient fluvial amont/aval d’un bassin (typologie Huet)

‘’ **Crustacés :**

- Écrevisses à pattes blanches
- Écrevisses à pattes rouges
- Écrevisses des torrents

‘’ Cohérence assurée par les arrêtés de classements de cours d'eau

Consultation des CSRPN : objectifs et analyse

Retours CSRPN : objectifs et état des lieux

‘’ Objectifs de la consultation CSRPN était de mobiliser leurs connaissances actuelles et locales pour :

- réajuster la responsabilité nationale des régions (filtre 1)
- nuancer les résultats du filtre 2 : connaissances sur les besoins de continuités des espèces, données disponibles ;
- s’assurer d’une cohérence de la démarche avec les régions voisines ;
- proposer la suppression des espèces dites « à problème » (espèces introduites, espèces éventuellement nuisibles, …).

‘’ A ce jour :

- L’ensemble des CSRPN se sont réunis sur le sujet avec présence quasi pour tous du MEDDTL et/ou du MNHN ;
- 17 avis sur 21 reçus officiellement ;
- Avis restants : envoi imminent.

Retours CSRPN : analyse et résultats

‘’ Principes fondamentaux dans l’analyse des avis CSRPN :

- Analyse rigoureuse des avis : ajouts/retraits par rapport aux prélistes ;

- Vérification cadre souhaité par le Comop respecté (région bastion, …) et arguments mobilisables (espèces à problèmes, front d’avancée des limites d’aire, …) ;

- Tous les filtres doivent être respectés (filtre 1 et 2) ;

- Grande confiance accordée aux CSRPN dans les données avancées ;

- Vision globale et recul seront nécessaires une fois tous les avis reçus (=> réelle cohérence nationale).

Retours CSRPN : analyse et résultats

‘’ **Premiers résultats :**
- Demandes massives d’ajouts d’espèces par les CSRPN (nombre d’espèces plus que doublé avec près de 20 demandes d’ajouts par région contre 2 espèces en retrait)
=> Perception du concept même d’espèce déterminante TVB

‘’ De nombreuses demandes d’ajouts correspondent à des espèces d’enjeu régional :

- espèces rares régionalement, en danger sur la liste rouge régionale ;
- espèce indicatrice d’un type de milieu/caractéristique d’une sous-trame ;

‘’ Types d’arguments d’ajouts utilisés et s’inscrivant bien dans la méthode nationale :

- front d’avancée de la limite d’aire ;
- sous-estimation des effectifs par le MNHN ;
- dynamique positive constatée ces dernières années devant être confortée, bastion néoformé.

Première pistes pour l’utilisation des espèces TVB

Piste pour l'utilisation des espèces TVB

'' Les espèces TVB seront utilisées pour :

- la validation des SRCE
- le suivi des SRCE : un thermomètre permettant une veille régulière pendant l'application des SRCE
- l'évaluation au terme des SRCE : bilan au terme des 6 ans d'application des SRCE, permet de faire le bilan et d'apporter des amélioration éventuelles pour la révision du schéma.

'' Validation SRCE :

La bonne prise en compte des espèces TVB dans les SRCE seront, comme les autres critères nationaux :

- le gage d'une cohérence entre SRCE ;
- la garantie du respect des enjeux nationaux de la région.

Exemple de vérification :

- présence de l'espèce dans réservoirs + corridors du SRCE
- habitat de l'espèce bien pris en compte dans le SRCE
- fonctionnalité des corridors (distance de dispersion ?)

Conclusions et prochaines étapes

Points à retenir

° Place des espèces déterminantes TVB = entrée de vérification, de suivi et d'évaluation des SRCE

° Espèces TVB = espèces d'enjeu national = socle minimal exigé par le niveau national dans les SRCE

° Principes fondamentaux de sélection des espèces TVB = bastions + besoin de continuités + infos disponibles

° Derrière une espèce TVB il y a aussi l'habitat de cette espèce TVB => vérification par présence de l'espèce et en remontant à l'habitat de l'espèce

Prochaines étapes concernant les espèces TVB

1° Finaliser les listes :

- Terminer l'analyse des avis CSRPN ;
- Arrêter des listes définitivement ;
- Effectuer un retour au CSRPN et informer le CNPN.

2° Préciser l'utilisation de ces espèces : réflexion sur la validation des SRCE, sur le suivi et l'évaluation

3° Effectuer un travail bibliographique de recueil de données sur chaque espèce TVB : traits de vie, besoins en continuités, distance de dispersion, …

Merci de votre attention

Equipe TVB du SPN :

Directeur SPN :
Jean-Philippe SIBLET (siblet@mnhn.fr)

Directeur adjoint en charge du dossier TVB :
Julien TOUROULT (touroult@mnhn.fr)

Chef de projet TVB :
Romain SORDELLO (sordello@mnhn.fr)

Chargé de mission TVB « Grand Est » :
Géraldine ROGEON (rogeon@mnhn.fr)